



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

AFPA

Question écrite n° 2294

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint demande à M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle quelles décisions il compte prendre pour doter l'AFPA des moyens en personnel suffisant lui permettant d'assurer et de développer sa mission. Il apparaît en effet que, suite à la suppression de quelque 500 postes il y a deux ans, les établissements de l'AFPA recourent de plus en plus à l'emploi de personnel sous forme de contrats à durée déterminée - le nombre de ces derniers atteignant 13 p 100 du total des emplois au niveau national mais plus du tiers dans certains établissements - et même à des TUC et à des PIL pour certains emplois, tout cela pouvant s'inscrire dans la préparation de l'Europe de 1993 avec ce qu'elle suppose de remise en cause des statuts et de développement de toutes les formes de mobilité. Mais s'il s'agit de dispenser une formation véritablement qualifiante, cette situation ne saurait être satisfaisante, les personnels sous contrat n'ayant pas nécessairement la formation, la compétence indispensables. La qualité du service public est donc en cause. Considérant au contraire qu'il importe de développer la formation au sein de l'AFPA pour faire face aux besoins croissants, y compris qualitatifs, elle lui demande s'il compte y contribuer, notamment par la création de postes et la titularisation des personnes embauchées avec des contrats à durée déterminée en leur permettant de bénéficier d'une formation adéquate.

Texte de la réponse

Reponse. - L'assainissement de la situation de l'AFPA qui, en 1987 et 1988, s'était traduit par des mesures d'économies de gestion et un plan social permettra un développement de l'association pour 1989. C'est dans ce cadre que le budget 1989 de l'AFPA prévoit, d'une part, la création de cinquante postes budgétaires principalement pour du personnel enseignant, d'autre part, la transformation de quatre-vingt-dix-neuf postes pour du personnel sous contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Le nombre de postes budgétaires sous contrat à durée indéterminée passera de 9 690 au budget 1988, à 9 817 au budget 1989 de l'association. Par ailleurs, la direction de l'AFPA examine prioritairement la situation des agents sous contrat à durée déterminée susceptibles de correspondre à des postes ouverts. Dans ce cadre, sur la base d'une étude à entreprendre par la direction des ressources humaines de l'association, un groupe de travail technique direction-syndicats sera réuni pour définir les moyens à mettre en œuvre pour poursuivre l'effort de titularisation entrepris.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2294

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2513